

**APPEL A CANDIDATURES ORGANISATION DES « NOCTURNES CANNOISES »**

Dans le cadre de sa politique d'animation du territoire et de soutien à la vie associative locale, la Ville de Cannes lance un appel à candidatures destiné aux associations cannoises, en vue de l'organisation, en partenariat avec le service municipal du Commerce et de l'Artisanat, des marchés Nocturnes, manifestations estivales destinées à renforcer l'attractivité événementielle, commerciale et touristique du territoire.

Cadre juridique

Conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, applicable depuis le 1er juillet 2017, la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public est précédée d'une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

L'autorisation d'occupation du domaine public délivrée à l'association retenue sera précaire et révocable, accordée pour une durée d'un an, renouvelable chaque année sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans, et donnera lieu au paiement d'une redevance dont le montant sera fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Une convention de partenariat sera établie chaque année entre la Mairie de Cannes et l'association retenue, afin de préciser les modalités d'organisation, les engagements réciproques et les conditions financières de la manifestation.

Pour l'année 2026, la redevance a été fixée comme suit :

Taille stand	Unité	Tarifs au 01/01/2026
4 mètres	Forfait par jour et par stand	30.00 €
5 mètres	Forfait par jour et par stand	35.00 €
6 mètres	Forfait par jour et par stand	40.00 €

Contexte et déroulement des Nocturnes Cannoises :

Les Nocturnes Cannoises rassemblent environ quarante commerçants, artisans et artistes, afin de mettre en valeur le savoir-faire local, national et international et de proposer une animation commerciale estivale à destination des Cannois et des visiteurs.

Elles se déroulent chaque semaine de début juillet à fin août. Les lieux et dates exacts seront précisés chaque année à l'association.

À titre indicatif, les éditions précédentes se sont déroulées :

- les mardis sur l'esplanade Pantiero ;
- les mercredis sur la place du Marché à Cannes La Bocca ;
- les jeudis sur le boulevard Jean Hibert.

L'association retenue aura notamment pour missions :

- sélectionner, accueillir et installer les exposants lors de chaque nocturne ;
- assurer la remise en état des sites après chaque nocturne ;
- assurer la sécurisation des sites, en lien avec la Police Municipale ;
- veiller au respect de la réglementation en vigueur (sécurité, assurances, autorisations) ;
- assurer la communication avant et pendant les nocturnes ;
- mettre en place des animations (musicales, artistiques, culturelles, etc.) ;
- gérer les encaissements auprès des exposants ;
- prendre en charge financièrement le stationnement des exposants dans les parkings de la commune.

Associations éligibles

Peuvent candidater les associations loi 1901 ayant leur siège social ou une activité régulière sur la commune de Cannes et disposant d'une expérience dans l'organisation d'événements ouverts au public.

Pièces à fournir

Le dossier devra comprendre :

- les statuts de l'association ;
- une attestation d'assurance en cours de validité ;
- les références et expériences similaires ;
- une description de l'organisation (moyens humains et matériels) ;
- planning des animations envisagées ;
- tarif prévu pour les exposants.

Modalités de sélection

La sélection sera opérée selon les critères suivants :

- capacité organisationnelle de l'association ;
- expérience et références ;
- qualité et diversité des animations proposées ;
- tarif appliqué aux exposants (révisable chaque année).

Dépôt des candidatures

Les associations cannoises intéressées doivent envoyer leur candidature par mail à l'adresse suivante : commerce-artisanat@ville-cannes.fr avant le vendredi 30 janvier 2026 à 17 heures.